



Communication sur le progrès

Joué-lès-Tours, décembre 2015.

Notre Engagement

Adhérent au Pacte Mondial des Nations Unies en 2014, PRAXY renouvelle son soutien et réaffirme sa volonté d'en faire progresser les principes.

Nous faisons nôtres ces dix principes et nous continuerons de déployer des actions visant à respecter nos engagements en faveur des droits de l'homme, des droits du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption dans notre entreprise et au-delà, avec nos parties prenantes.

Les valeurs du pacte mondial des nations unies sont pleinement intégrées à notre démarche de Responsabilité Sociétale et sont prises en compte dans notre stratégie de développement, dans notre démarche commerciale et, plus généralement, dans notre culture d'entreprise.

Dans le cadre de notre démarche RSE, nous ferons évaluer notre société selon les critères de la norme ISO 26000.

Chaque année, nous publierons un bilan des actions en places et des progrès effectués.

Joué-lès-Tours
Le 16 décembre 2015

Nadine Sepchat
Présidente

Jean-Pierre Luthringer
Directeur Général



PRAXY
24, rue de Chambray
37300 JOUE LES TOURS

Objet Lettre d'adhésion au Pacte Mondial

Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que PRAXY ENVIRONNEMENT ET SERVICES soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant

- les droits de l'homme,
- les droits du travail,
- la protection de l'environnement et
- la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients. Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics le résultat de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial à l'intérieur d'un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre compagnie ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Jean-Pierre Luthringer
Directeur Général

PRAXY
environnement et services

24 rue de Chambray - 37300 Joué-Lès-Tours
T : 02 47 76 12 34 / F : 02 47 76 11 33
SAS au capital variable avec un minimum de 64 000 €
RCS TOURS - SIRET 423 574 037 00036

24, rue de Chambray 37 300 Joué-lès-Tours
T : 02 47 76 12 34 / F : 02 47 76 11 33
www.praxy.fr / contact@praxy.fr
SAS à capital variable au capital minimum de 64 000 €
RCS Tours 423 574 037 / SIREN 423 574 037 00036

Imprimé sur papier recyclé

Notre politique RSE



Développement durable
04/07/2014

Politique de notre société

Œuvrant pour la protection de l'environnement, en particulier dans le recyclage des déchets, c'est *naturellement* que nos ambitions ont toujours porté sur la préservation des ressources naturelles.

PRAXY s'est développée autour de points clés qui signent sa différenciation :

- Notre organisation, unique en France, en un réseau d'entreprises indépendantes
- Qui se traduit par une proximité et une réactivité aux demandes extérieures.
- Notre expertise technique pour conseiller et proposer :
 - des solutions innovantes de réduction des déchets non valorisables, de tri à la source et de filières de valorisation ;
 - une optimisation des prestations par le service apporté et par la diminution du coût grâce à la valorisation économique de certaines matières.
- Le renforcement des compétences de nos collaborateurs dans un secteur en constante évolution (technique, réglementaire, organisationnelle...)
- L'accompagnement et le partage d'expériences avec les entreprises de notre réseau pour assurer à nos clients une gestion conforme de leurs déchets.

C'est en consolidant les échanges avec nos parties prenantes que nous pourrons :

- développer notre ancrage territorial,
- renforcer la formation à la sécurité de nos salariés,
- réduire notre impact sur l'environnement par
 - des formations à l'éco conduite,
 - l'usage de moyens de transports moins polluants,
 - la dématérialisation des échanges de données.

Signataire du Pacte des nations unies, nous faisons en sorte que les 10 principes soient aussi les nôtres et pour y parvenir, nous nous engageons à faire évaluer périodiquement nos engagements.

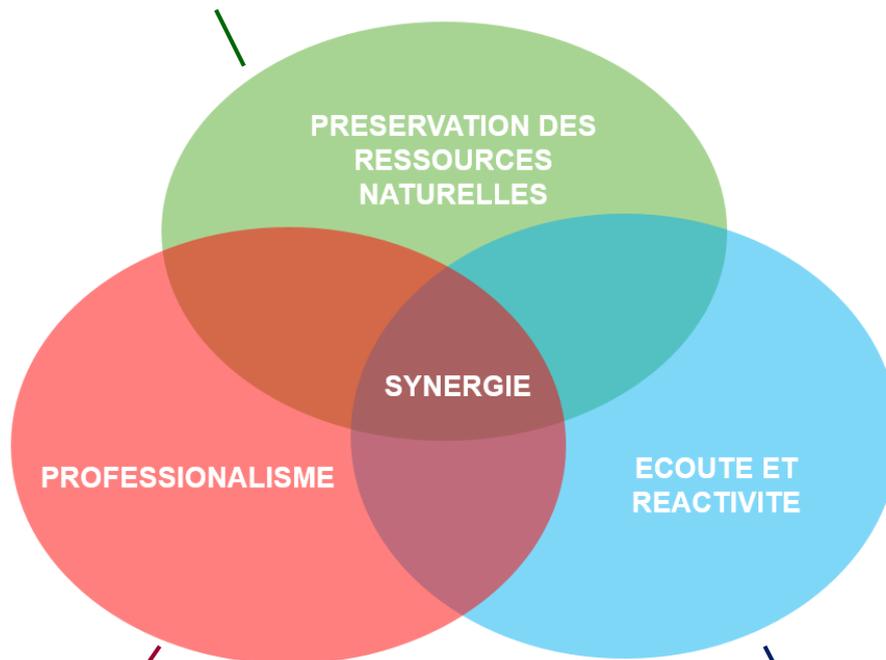
Nadine Sepchat
Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Nos valeurs

Ce sont toutes nos actions en faveur de l'Environnement.

- Pour PRAXY il s'agit de l'économie d'énergie et du tri des déchets.
- Pour notre réseau il s'agit aussi d'économie d'énergie, mais surtout de valorisation des déchets, de démarche de certification, de développement et d'innovation technologique (CSR, plastiques, bois, optimisation...).
- Pour nos clients et autres parties prenantes, il s'agit là encore d'économiser les énergies (transports, émissions CO₂), d'améliorer la valorisation de leurs déchets et d'en faire de nouvelles matières premières secondaires.



Professionnalisme et rigueur de nos équipes dans le travail. Notre savoir-faire et notre expertise dans la gestion globale des déchets que nous partageons avec nos entreprises, au bénéfice de nos clients que nous accompagnons au quotidien.

Notre disponibilité et l'entraide que nous développons entre collaborateurs de PRAXY et avec les entreprises de notre réseau sont indispensables pour apporter des prestations de qualité. Notre couverture géographique, en France, nous permet de répondre à toute demande client. L'implantation historique et locale de nos entreprises permet de conserver des liens de proximité avec les sites producteurs de déchets et de fournir le meilleur des services.

Une des forces de notre réseau et d'avoir su créer et développer cette alchimie entre nos salariés et entre nos sociétés pour arriver à un résultat plus grand que la somme de ceux que nous aurions pu obtenir chacun de notre côté. L'organisation du réseau, le partage d'expérience, la mutualisation de nos moyens (comme par exemple notre politique d'achats groupés demandant à nos fournisseurs une adhésion aux principes de RSE)... sont des moteurs à notre fonctionnement collectif.

PRAXY met en place des actions pour répondre aux principes du pacte des nations unies

DROITS DE L'HOMME

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Actions mises en œuvre :

- PRAXY est une entreprise française, travaillant avec des partenaires français. Dans ce contexte national fortement réglementaire et contrôlé, PRAXY s'est toujours attachée à respecter les lois en vigueur et nous demandons à tous nos fournisseurs d'adhérer, au travers de nos conditions générales d'achats, aux principes de la RSE liés aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'égalité des chances et à la protection de l'environnement.
- Pour les fêtes de fin d'année, nous avons choisi depuis plusieurs années de communiquer nos vœux en utilisant des cartes de la Fondation Abbé Pierre et véhiculer par la même occasion un message de générosité et de partage avec les défavorisés.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Actions mises en œuvre :

- Notre entreprise réaffirme régulièrement ses engagements, pour nos clients et prospects, en termes de respect des dispositions légales du code du travail, de respect des déclarations fiscales obligatoires, de paiement des impôts, taxes et pénalités. Et au-delà de ces attestations sur l'honneur que nous signons, nous maintenons nos portes ouvertes à tout client demandant à venir contrôler sur sites nos actions, par un audit de nos activités. Plusieurs audits ont lieu chaque année.
- Régulièrement immatriculée au registre du commerce et des sociétés, PRAXY ne fait l'objet d'aucun plan de sauvegarde, de redressement ou liquidation judiciaire.
- Mise en place et suivi régulier d'une veille réglementaires en terme de santé, de sécurité et d'environnement pour notre entreprise et pour notre réseau : diffusion mensuelle de la veille et de l'outil d'analyse des textes.
- Cette veille est complétée par notre évaluation annuelle des risques professionnels incluant une démarche de prise en compte des risques psychosociaux pour nos employés.
- En termes de négociation collective, nous respectons la convention collective nationale des industries et du commerce de la récupération et nous maintenons le dialogue avec les représentants du personnel.
- Adhérent au CREPI Touraine (clubs régionaux des entreprises partenaires de l'insertion), tout en développant un ancrage territorial local, nous participons aux démarches locales en faveurs de l'insertion professionnelle et notamment en

participant aux parrainages de personnes en recherches d'emploi pour les aider dans leurs démarches.

- En interne : mise en place d'un règlement intérieur, suivi d'indicateurs RH, notamment, turnover dans l'entreprise, amélioration des compétences par l'organisation de formations internes et externes, dans le travail respect du principe d'égalité entre les hommes et les femmes...

ENVIRONNEMENT

Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Actions mises en œuvre :

- Pour le fonctionnement quotidien de nos locaux administratifs, nous utilisons uniquement du papier issu de forêts gérées durablement, nous trions nos déchets, nous faisons récupérer nos cartouches d'encre par une entreprise travaillant avec l'insertion et qui en assure le recyclage, nous travaillons à la dématérialisation de nos échanges de données avec nos entreprises et nos clients.
- Pour nos déplacements professionnels, nous privilégions les transports en communs à la voiture. L'avion ne devant être utilisé qu'en dernier recours.
- Dans le cadre de l'organisation de notre réseau national, nous demandons un engagement fort de la part de nos entreprises. Le minimum étant de respecter la réglementation environnementale Française et Européenne qui est l'une des plus contraignantes en la matière. Nous allons au-delà en imposant à nos entreprises de mettre en place des systèmes de managements (qualité, sécurité et / ou environnementaux), de maintenir et développer les compétences de leurs collaborateurs par le suivi de nos formations internes (créées et adaptées à nos métiers par notre service QSE) pour répondre aux besoins de nos activités de gestion globale des déchets.
- Depuis sa création, PRAXY a toujours prôné et développé la valorisation et le recyclage des déchets. Bien avant les engagements étatique du Grenelle environnement et de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), nous avons toujours privilégié des modes de gestion des déchets permettant une valorisation matière ou énergétique. Nous nous portons garant des taux de valorisation des déchets de nos clients pour qu'ils puissent respecter leurs obligations réglementaires en la matière. Notre objectif est de limiter au maximum l'élimination des déchets.

Evaluation Ecovadis 2015



Performance RSE			
Environnement	ENV	50	
Social	LAB	60	
Ethique des Affaires	FBP	30	
Achats Responsables	SUP	50	

Actions pour 2016

Pour 2016, nos actions nous permettront aussi de promouvoir les autres principes du pacte des nations unies.

DROITS DE L'HOMME

Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Principe 4 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

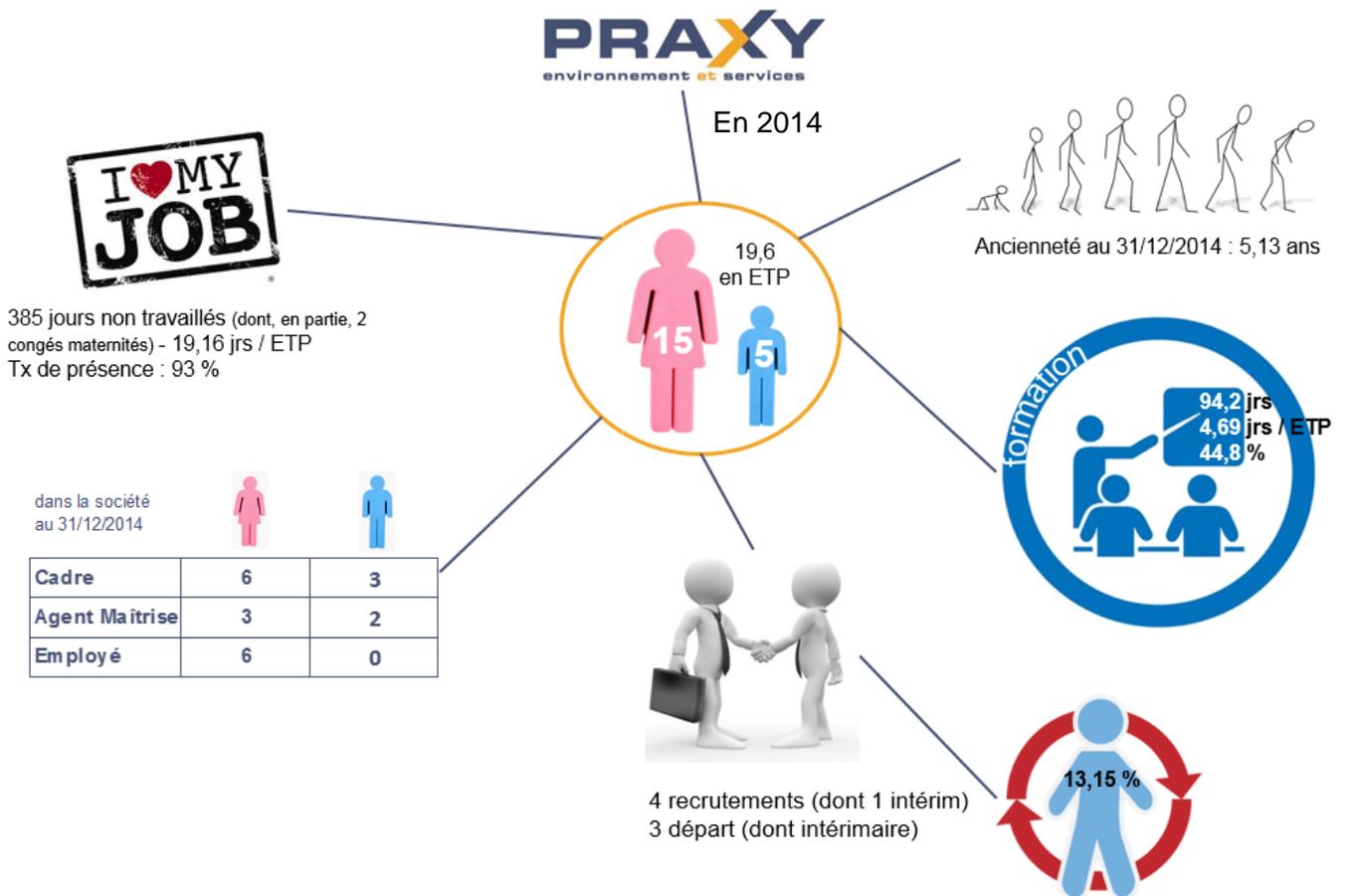
Principe 5 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

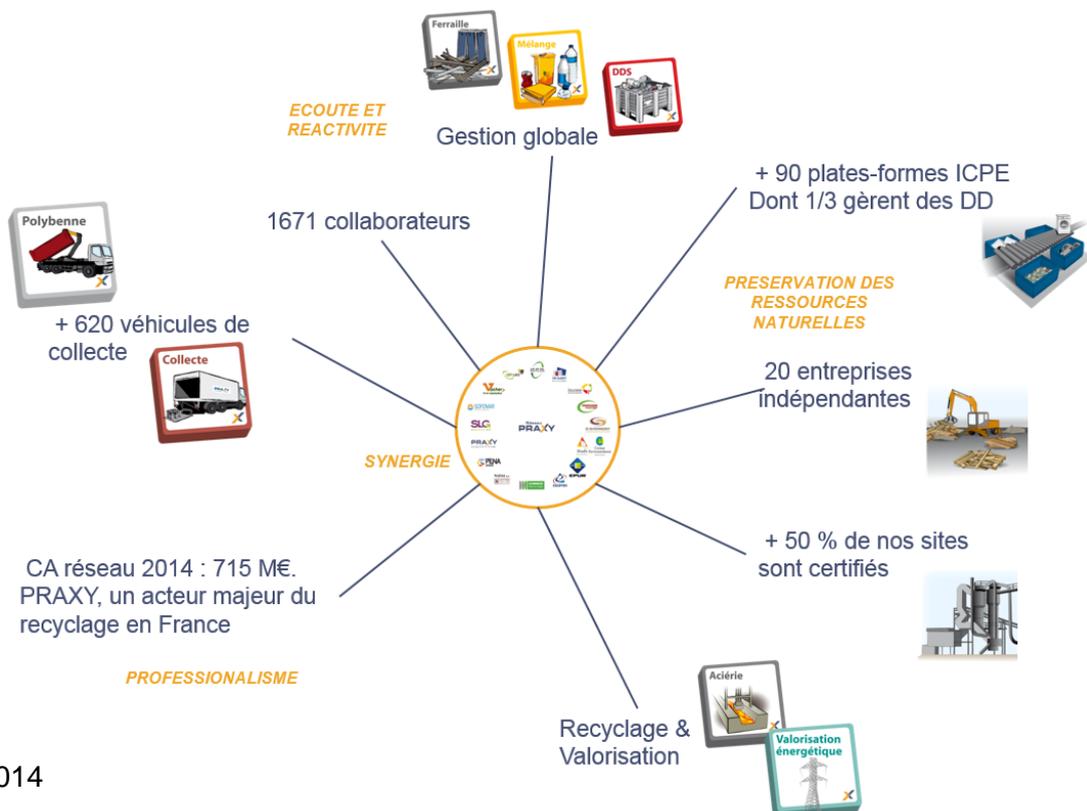
Et en particulier, formation à la conduite économique pour nos salariés ayant un véhicule professionnel, adoption d'une charte de bonne conduite traitant notamment du sujet de la corruption, développement d'un plan de formation pour nos salariés, mise en place d'une politique des ressources humaines, mise en place opérationnelle de notre plateforme collaborative d'échanges de données, développement de notre ancrage territorial, recueil des indicateurs RSE demandés à nos entreprises pour permettre la rédaction d'un bilan RSE pour PRAXY...

Notre Entreprise



ETP : équivalent temps plein

Notre réseau



En 2014